

OBJET : Adhésion à l'association Rue de l'Avenir et adoption du manifeste « Ville apaisée – quartiers à vivre », proposé par cette association et le club des villes et territoires cyclables et marchables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018/63 du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagements dans le cadre de la COP21 locale,

Vu la délibération n°2022/40 du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions « Sotteville engagée » 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire sottevillais,

Considérant :

- que la Ville développe une politique ambitieuse « Ville apaisée, rues partagées » en matière de promotion des mobilités actives et de requalification de l'espace public,
- que la Ville rejoint les mesures proposées à travers le manifeste « ville apaisée – quartiers à vivre » visant à garantir le partage de la voirie, une meilleure mobilité des vélos et piétons, et à améliorer le cadre de vie au sein de la Ville,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le manifeste « Ville apaisée – quartiers à vivre » ; joint en annexe,
- d'adhérer à l'association Rue de l'Avenir et de procéder au versement du montant d'adhésion de 200€ pour l'année 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°100

OBJET : Adoption du manifeste « Ville apaisée – quartiers à vivre », proposé par l'association Rue de l'Avenir ainsi que le club des villes et territoires cyclables et marchables

Depuis 1988, l'association « Rue de l'avenir » a pour ambition de contribuer à transmettre aux générations futures une ville plus sûre, plus solidaire et plus agréable à vivre. L'association agit pour favoriser le développement de mesures à travers des campagnes de mobilisation nationale et l'animation d'un réseau d'acteurs locaux intégrant notamment la fédération des usagers de la bicyclette FUB, des associations d'usagers et les collectivités territoriales.

Dans ce cadre, l'association Rue de l'avenir, le Club des villes et territoires cyclables et marchables et leurs partenaires lancent une campagne nationale « *VILLE APAISEE QUARTIERS A VIVRE* ».

Son objectif est d'inciter et de soutenir les collectivités à maintenir et à améliorer la qualité de vie en ville et l'attractivité de ses quartiers, dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et la raréfaction des ressources. A cette fin un manifeste a été adopté le 5 juin 2023 par les co-organisateurs de la campagne et les associations partenaires et a fait l'objet d'une large diffusion pour recueillir des signatures de villes, d'associations et de personnes à titre individuel.

La Ville a engagé, depuis de nombreuses années, une démarche d'apaisement de la circulation en adoptant le projet « Ville apaisée » à travers la généralisation des zones 30 sur l'ensemble du territoire communal achevée en décembre 2021. A cela s'est ajouté progressivement le double sens cyclable, le cédez-le-passage au feu pour les cyclistes ainsi que le développement d'un réseau de pistes cyclables à travers l'aménagement des trois axes structurants (avenue des Canadiens, rue de Paris, chemin de halage) et la création de nouveaux axes fonctionnels vélos.

En complément de la démarche « Sotteville Engagée », la Ville soutient les actions de promotion du vélo dans la ville, notamment à travers le service d'auto-réparation GUIDOLINE à destination des cyclistes et la mise à disposition un local pour créer un atelier.

Elle accompagne les projets d'écomobilité en participant au programme national « la Place des enfants dans la ville », l'opération « Savoir rouler à vélo » et à l'appel « rues aux enfants, rue pour tous ». La Ville favorise également l'apaisement de la circulation aux abords des écoles à travers la fermeture de rue aux horaires d'ouverture et de fermeture des écoles ainsi que des projets d'aménagements telle que la zone de rencontre aux abords du lycée Sambat.

La Ville se mobilise pour le partage de la voirie en créant cette année une nouvelle instance démocratique : le Conseil des Mobilités. Son objectif est de réunir les usagers, les techniciens et les élus autour de la question des mobilités et de trouver des solutions adaptées au partage de l'espace public. Elle mène également un projet d'envergure pour la requalification du quartier Gadeau de Kerville, en portant une attention accrue à la qualité des aménagements des espaces publics pensés à l'échelle du piéton avec des espaces verts généreux.

Les dix mesures proposées par le manifeste *VILLE APAISEE- QUARTIERS A VIVRE* entrent dans le champ des actions déjà menées par la ville, et qu'elle souhaite accentuer, à savoir :

1. **Rendre la ville accessible** à ses habitants les plus vulnérables, enfants, seniors et personnes à mobilité réduite.
2. Mettre la pratique de la marche, du vélo et l'usage des transports collectifs au centre de **l'organisation de l'espace public**.
3. **Encourager le développement des mobilités actives** en portant une attention accrue à la qualité des aménagements réalisés au profit de tous les usagers de l'espace public.
4. Soutenir, avec plus d'ambition, **la réduction du nombre de véhicules motorisés** et de leur vitesse ;
5. **Renforcer la place du végétal** pour améliorer le bien-être en ville et lutter contre le réchauffement climatique.
6. **Connecter les quartiers** par des axes structurants à l'échelle de l'agglomération, en donnant la priorité aux transports collectifs, aux réseaux vélo à haut niveau de service et en organisant les continuités piétonnes au-delà des centres villes.
7. **Préserver et développer les pôles de commerce et de services de proximité** afin de lutter contre l'étalement urbain et développer la vie des quartiers.
8. Favoriser l'appropriation de l'enjeu de l'apaisement des villes par les habitants en associant les représentants des usagers et les associations de protection de l'environnement à des **instances de concertation**.
9. **Améliorer la santé de toutes et tous** en soutenant la pratique des modes actifs et en réduisant l'ensemble des pollutions existantes (atmosphérique, sonore, lumineuse).
10. Agir pour que les règles régissant les droits et les obligations de chacun dans l'espace public soient connues de tous et de toutes à l'aide d'un **Code de la rue actualisé et de campagnes de communication**

Il est aussi proposé au Conseil Municipal d'adopter le manifeste *VILLE APAISEE - QUARTIERS A VIVRE* et d'adhérer à l'association Rue d'Avenir.